

PROCES-VERBAL

Conseil Municipal du 2 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 2 décembre, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 25 novembre 2022, s'est réuni Salle des mariages de la mairie de Fenain en séance publique, sous la Présidence de madame DUPILET Arlette, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mrs Arlette DUPILET, Fabien BOURIEZ, Marie Yacinthe BRASSART, Nadine DELBOUILLE, Eric MOREAU, Sadia SCHULZ, Gilles MARLIER, Didier LAUPIES, Marie-Françoise DUPONT, Alain GOURMAUD, Isabelle DUBOIS, Pierre Yves ANSELMET, Françoise BETRANCOURT, Jean-Claude BOUGAMONT, Marjorie JACQMART, Dominique VASSEUR, Viviane COASNE, Aldo MASCELLA, Dorothée CUIGNEZ, Thomas DEMORY, Michel DEMORY, Raphaël BRICE, Claude UZNANSKI

*Excusés : Daniel GAMBIEZ donne procuration à Isabelle DUBOIS, Frédéric GISCARD donne procuration à Alain GOURMAUD, Joëlle MONCEAU donne procuration à Marjorie JACQMART, Thérèse LESIEUX donne procuration à Nadine DELBOUILLE, Olivier BRUNIAU donne procuration à Michel DEMORY, Christine LE VELY donne procuration à Thomas DEMORY
Madame Sadia SCHULZ a été élue secrétaire*

DELIBERATIONS SUPPLEMENTAIRES

Approbation de la convention de la mise à disposition d'un agent technique pour le repas du FAM.

DELIBERATION SUPPRIMEE

Renouvellement de la convention 30 Millions d'Amis

PRESENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Comme annoncé au conseil municipal de juin, Mme SCHULZ, adjointe à la jeunesse a présenté les futurs ELUS du Conseil Municipal des Jeunes. La remise des écharpes se fera lors de la cérémonie des vœux 2023 le dimanche 8 janvier.

Ils sont au nombre de 10, mais ce soir, 3 sont excusés : 2 lycéens en voyage scolaire Erwan GOURMAUD 16 ans rue Ghesquière et Loucas TIETARD 16 ans rue de nos Résistants ; 1 enfant excusé malade Jade HAMLAT 9 ans rue Lénine.

Les 7 jeunes se présentent :

- Sullivan DAMART 10 ans rue de nos Résistants, Camille BEAUCAMP 10 ans rue Youri Gagarine, Evan LLOBET 11 ans rue Gino Ferrari, Bérénice DELAHOUSSE 12 ans rue J. JAURES, Mathieu DAMARD 14 ans rue de nos Résistants, Aimée WIART 15 ans rue de nos résistants, Célia DELEAU 15 ans rue E. Roux.

Mme SCHULZ puis Mme le Maire les remercient pour leur engagement.

Une photo du groupe est prise devant la Marianne.

DECISION

Les tarifs du voyage au marché de Noël de Monschau du samedi 17 décembre :

Adulte 20€ - Enfant 10€ - Bénéficiaire du CCAS 10€ - Extérieur 40€

INFORMATIONS

La sobriété énergétique

L'Etat a demandé aux collectivités de rechercher la sobriété énergétique en mettant en œuvre 3 mesures principales.

Tout d'abord, la baisse de consommation d'électricité en matière d'éclairage public.

Pour cette mesure, le bureau municipal a sollicité l'avis de notre prestataire et notre assistant maître d'ouvrage.

Pour information, la ville compte 763 luminaires dont 25 alimentés par d'autres villes, 257 à LEDS avec gradation à 50% durant la nuit et 195 à éclairage jaune avec gradation à 50% .

Un luminaire fonctionne 4 100 heures par an, pour ceux qui ont une coupure nocturne de 5 h on descend à 1 825 h. Le prestataire a fait une simulation sur l'année 2021 : s'il n'y avait eu aucun luminaire avec gradation la consommation aurait été de 410 000 kwh soit 71 750 €, avec les gradations existantes 355 700 kwh soit 62 247 € (9 000 € en moins) et avec une coupure nocturne 225 000 € soit 39 375 €.

Le bureau a donc décidé la coupure nocturne de l'éclairage public de 23 h à 4 h 30 qui devrait générer une économie de 32 000 € soit 45% du prix initial. Cette mesure a été bien acceptée par la population.

La question des illuminations de Noël s'est posée. Au nom de la sobriété énergétique, fallait-il les supprimer ? D'autant plus que, d'une année sur l'autre, ce sujet est déjà un réservoir inépuisable de récriminations. Entre les jugements esthétiques sur les motifs choisis, les jalousies entre rues ou quartiers, les nouveautés qui fâchent ou le renouvellement qui tarde, le sujet est déjà sensible. Et puis question d'actualité : combien ça coûte ? Notre assistant à maître d'ouvrage a répondu : 500 € soit moins de 1% de notre facture d'électricité. Sachant que, pour beaucoup, les illuminations de Noël réchauffent les cœurs. La décision de les allumer a été prise et elles seront allumées le mardi 6 décembre à 17 h en présence de St Nicolas.

Les deux autres axes des recommandations gouvernementales : la réduction de 1 degré du chauffage dans les bâtiments publics sauf les écoles et la réduction du nombre de mètres carrés chauffés sont en cours de réflexion. Les usagers, donc les associations, seront bientôt réunis pour y travailler. Dans un premier temps, les salles de sports et de réunions seront fermées durant les vacances scolaires.

Nous avons eu quelques soucis de **chauffage** et nous ne sommes pas satisfaits de notre prestataire IDEX.

Deux entreprises avaient répondu à l'appel d'offre et c'est IDEX qui a obtenu le nouveau marché avec un cahier des charges plus précis, plus exigeant. Je viens d'ailleurs d'envoyer un premier courrier recommandé.

Marché d'assurances

Par délibération du 7 septembre 2022, vous m'avez autorisée à lancer et attribuer le marché d'assurances de la commune.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 28 octobre 2022 et a proposé d'attribuer le marché comme suit :

Les lots 1 – 3 – 5 c'est-à-dire dommages et biens, flotte automobile et protection juridique ont été attribués à GROUPAMA, le lot 2 responsabilité civile à la SMACL, le lot 4 relatif aux risques statutaires à la CNP et le lot 6 pour l'assurance individuelle accident à GENERALI ACL.

Lot	Compagnie attributaire	Taux	Montant prime
Lot 1 : assurance dommages aux biens et risques annexes	GROUPAMA		1.22€ / m2 Soit dans l'état actuel du patrimoine 22 925,76€ TTC/m2
Lot 2 : Assurance responsabilité civile	SMACL	0.13% HT	1 886,50€ TTC
Lot 3 : Assurance flotte automobile et mission	GROUPAMA		10 352.30€ TTC
Lot 4 : Assurance risques statutaires	CNP	CNR : 5.36% IRCANTEC : 1,80%	50 782,19€ TTC
Lot 5 : Assurance protection juridique	GROUPAMA		1 943.03€ TTC
Lot 6 : assurance individuelle accident	GENERALI ACL		400 € TTC

Sécurité

Le commissaire général nouvellement nommé à Douai, Jean-Philippe MADEC, nous a rendu visite et nous avons échangé sur les sujets relatifs à la sécurité...

Il a trouvé notre système de vidéo-protection très performant. Il a été utile pour 5 faits-divers :

- Des jeunes qui essayaient d'attraper les poissons du bassin devant la mairie. Sans suite.
- Deux personnes qui urinaient sur le mur de la mairie. Sans suite.
- Une agression rue Barbusse. La police est venue avec un ordre de réquisition copier les images de la voiture.
- Une plainte de parents à propos d'une personne qui aurait interpellé des enfants dans la cour de l'école. La police a copié les images pour les besoins de l'enquête.
- Un couple de personnes âgées a été victime d'un vol par ruse. Nous avons identifié un véhicule d'après la description. L'immatriculation a été transmise au commissariat.

Les deux écrans sont dans le bureau du maire et la salle du coffre. Ils sont toujours éteints sauf lorsqu'un incident est signalé en mairie. Seuls Claudio et le maire peuvent visionner. Les réunions avec les services de police ont été évoquées. En effet, deux réunions ont eu lieu en septembre et novembre avec deux majors de Douai, quelques élus et quelques habitants qui, plutôt que se répandre sur les réseaux sociaux, envoient un message lorsqu'ils constatent un problème dans leur secteur.

Par exemple, à la première réunion, ont été évoquées les infractions au code de la route qui mettent en danger les usagers alors que nous avons multiplié les dispositifs. Des contrôles ont été demandés notamment sur l'axe Jaurès - J.Guesde. Le bilan a été présenté à la deuxième rencontre : 25 contraventions ont été dressées durant les deux mois : 13 contraventions pour vitesse, feux tricolores et stops non respectés et 12 autres types d'infractions. Ces contrôles ne se sont pas limités comme demandé aux rues Jaurès et J.Guesde, mais aussi aux rues Cachin et Joliot-Curie. Nous avons réitéré notre demande, plus particulièrement pour les rues V.Hugo et Barbusse. Pour cette rue Barbusse justement, les riverains avaient été invités à respecter le stationnement suite à de nombreuses plaintes de piétons. Le garde municipal est allé poser des fac-similés de procès-verbal sur les parebrises des contrevenants puis a pris des photos. Les services de police vont aller à la rencontre de ces personnes pour une mise en garde puis, dans un deuxième temps, pour dresser contravention.

Nous avons montré les bilans mensuels **des délits** constatés sur la commune par les services de police. M.Le Commissaire estime que c'est faible par rapport au nombre d'habitants.

Santé

Lors du dernier conseil de l'école des Tilleuls, les parents ont émis l'idée d'interdire de fumer aux abords des écoles. Le conseil de l'école du Rond-Point avait déjà eu lieu mais la question a été posée aux conseils des écoles C .Poteaux et Joliot-Curie. Et la réponse étant favorable, Mme VINCENZI a préparé l'arrêté dans le respect de la législation et de la spécificité de chaque école. Ils sont maintenant affichés.

Le site du presbytère

Ce sujet a été évoqué au dernier conseil. Le scénario défini par le bureau d'études (TANDEM) a été proposé aux aménageurs. 7 ont répondu et sont venus visiter le site. Le 20 décembre prochain, le bureau d'études viendra présenter au comité les propositions des aménageurs. Si l'une des propositions convient elle sera présentée au cours d'un prochain conseil.

Fin des PEC

En septembre, les élus ont été informés de la fin de contrats de 3 employés en PEC. Un seul poste nous a ensuite été attribué mais uniquement pour l'animation, c'est-à-dire cantine et garderie. Nous avons dû réorganiser les services. A nouveau 3 PEC arrivent à échéance et il n'y a aucune visibilité sur le renouvellement.

C'est l'une des raisons pour lesquelles les salles seront fermées durant les vacances et que leur utilisation sera revue pour diminuer les temps de nettoyage.

Les affaissements de l'aile Briffaut de l'école Joliot-Curie

Le lundi 17 octobre, lors de la visite classique de la commission de sécurité à l'école Joliot Curie, les participants D.GAMBIEZ, S.BOULANGE, E.MONNOYER, Eddy DHERBECOURT, lieutenant de sapeurs-pompiers ont constaté qu'une partie de l'aile Briffaut s'était affaissée de 2cm.

La décision a été prise immédiatement de déplacer la garderie dans la Maison de la Petite Enfance en attendant l'expertise de GINGER CEBTP. Le Sous-Préfet est intervenu pour que celle-ci soit réalisée dans l'urgence durant les vacances de Toussaint. En fonction des conclusions, le relogement des classes aurait dû être organisé.

L'expertise a eu lieu le lundi 31 octobre : pas de problème pour accueillir toutes les classes et utiliser les locaux du périscolaire. Seule mesure de sécurité : ne pas utiliser les deux salles du fond de l'aile Briffaut en attendant les travaux.

Les techniciens ont examiné les bâtiments et le vide sanitaire.

Pour le bâtiment de l'école, c'est rassurant : les désordres relevés se situent au niveau des différents joints de dilatation. Aucun autre désordre n'a été repéré. La structure de la cave est saine.

Pour l'aile Briffaut, au vu des désordres constatés : un déplacement vertical et horizontal de 2cm au niveau du joint de dilatation sur le carrelage du couloir qui s'est reporté dans la structure du sous-sol, dans la petite salle à l'arrière du bâtiment une fissure verticale et des infiltrations d'eau.

Les conseils donnés :

- couper le très gros arbre dont les racines passent sous l'extension,
- procéder au retrait des racines.
- Consolider ou supprimer l'extension du bâtiment.
- La surveillance du tassement du terrain est à prévoir afin de vérifier la capacité de ce dernier à reprendre les efforts appliqués par la structure.

De plus, une réfection des éléments est à prévoir dans le vide sanitaire :

- Purge des bétons dégradés ;
- Passivation des armatures corrodés ;
- Réfection de l'enrobage par un mortier fibré.

Au niveau des poteaux fissurés, il est conseillé de réaliser un renforcement par tissus de carbone.

Il faut maintenant demander une estimation des travaux qui seront prioritaires dans les investissements et qui risquent de bouleverser le plan pluriannuel présentés en début d'année au moment du budget.

Une satisfaction, les activités proposées sur la ville font sortir les habitants :

- sur une semaine en octobre plus de 500 personnes entre le repas des Anciens,
- l'Opérabus « le montreur de fables » ,
- à La Parenthèse, le spectacle avec la Compagnie les Baladins,
- à la Salle Polyvalente, le spectacle de l'association les Padnoms
- et sur la place le final d'Octobre Rose.

Début novembre le concert Gospel proposé par l'association Fenain et son Histoire : 450 personnes, un public très nombreux au défilé du 11 novembre, des sorties qui font le plein : marché de Noël à Monschau, repas guinguette à Aubigny au Bac, plus de 40 personnes à la sortie au musée d'Orsay et sur le bilan du mois d'octobre de La Parenthèse : 813 personnes ont participé aux activités proposées. Espérons que cette fréquentation se confirmera à notre marché de Noël.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 7 septembre 2022

Mme CUIGNEZ signale que, page 14, dans les questions diverses aurait dû paraître la réponse du groupe « Mieux vivre à Fenain » à la remarque de M.GAMBIEZ relative à la défense de la Poste : « aucun élu de ce groupe n'est venu à la manifestation » : 2 élus sur les 5 composant le groupe ont signé la pétition présente en mairie durant 4 mois. M.T.DEMORY n'a pas pu venir signer la pétition parce qu'il n'est disponible que le samedi or la mairie est fermée. Cependant, des élus ont assuré spécialement une permanence un samedi dans ce but, et, de toute façon, répondent aux demandes de rendez-vous. Cette information est régulièrement donnée à la population par le panneau lumineux et occasionnellement par le Flash'Infos et la page facebook.

Mme le Maire signale quelques erreurs orthographiques.

CONTRE 5 POUR 24

FINANCES

1/Décision modificative Virement de crédit

Pour pouvoir procéder aux écritures de régularisation d'amortissement il est nécessaire d'opérer des virements de crédits de chapitres à chapitres, le conseil municipal décide de procéder aux virements de crédits suivants :

	IMPUTATION D'ORIGINE DU CREDIT		Montant en €	IMPUTATION DE DESTINATION DU CREDIT		Montant en €
	Chapitre	Intitulé		Chapitre	Intitulé	
Fonctionnement	60628/011/FIN COVID	Autres fournitures non stockées	-2 310.65 €	661121/66/ FIN	Montant des ICNE de l'exercice	+2 310.65 €
Investissement	10222/01/FIN	FCTVA	-3 600 €	1318/041/ TERR1/AUTRES	Terrains nus	+ 3 600 €
	2188/21/ MEDIA	Autres immobilisations corporelles	-3 600 €	2111/041/ TERR1	Terrains nus	+ 3 600 €

A L'UNANIMITE

2/Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Dans le cas où le budget primitif n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice, l'exécutif peut sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent hors crédits affectés au remboursement de la dette (article L1612-1 du CGCT).

Le montant budgétisé pour les dépenses d'investissement 2022 (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts ») : 5 027 904,82 €

Le conseil municipal décide de faire application de cet article à hauteur de 25% des dépenses d'investissement de l'exercice 2022 soit 1 256 976.20 € répartis comme suit :

Chapitre	Montant BP 2022	25%
20	137 649,40 €	34 412.35 €
21	939 178,58 €	234 794,64 €
23	3 613 309,14 €	903 327,28 €
020	337 767,70 €	84 441,93 €
TOTAL	5 027 904.82 €	1 256 976.20 €

A L'UNANIMITE

3/Constitution d'une provision pour risque judiciaire

L'affaire judiciaire relative au recours exercé par madame Degorgue et la commune d'Aniche pour la prise en charge des salaires et des frais médicaux suite à un accident survenu en 2002 alors que l'intéressée était employée par la ville de Fenain est toujours en cours.

Mme le Maire rappelle que Mme DEGORGUE alors employée par la ville de Fenain, a été victime d'un accident sur le parking de la mairie. Elle est ensuite partie vers d'autres communes. C'est à Aniche qu'elle a fait une rechute. Les assurances se refusent d'indemniser, se rejetant la responsabilité. Plusieurs jugements n'ont toujours pas résolu ce problème.

Le conseil municipal accepte de constituer une provision pour la prise en charge des frais inhérents à cette affaire.

Le montant provisionné est de 180 000 €.

A L'UNANIMITE

4/Remboursement mercredis récréatifs

Mme le Maire donne quelques informations sur ce nouveau service : pour les 7 mercredis de la 1^{ière} période il y a eu 10 enfants inscrits dont 2 occasionnels, 1 maternelle et 9 élémentaires. L'effectif est le même pour la période 2

Le planning des activités est prévu pour une période. Pour la période 1, jeux le matin, attrape rêve, fresque sur le thème de la nature, Sport en salle de 11h à 11h45 (activité motrice sur le thème du cirque en première période). L'après-midi bricolage et jeux divers (fabrication d'une serre en récup par ex) Médiathèque de 15h30 à 16h30 (escape game, quizz tablette, jeux de société, ...)

Une famille demande le remboursement des frais d'inscription aux mercredis récréatifs.

Le conseil municipal accepte le remboursement d'un montant de 70 €.

A L'UNANIMITE

5/Subventions USEP

Sur demande du percepteur, le Conseil Municipal accepte la prise en charge par la commune de cette cotisation pour les écoles qui adhèrent : Poteaux, Joliot-Curie et Tilleuls.

A L'UNANIMITE

6/Subvention exceptionnelle Cyclo-Club de Fenain pour l'organisation du « Grand Prix Emile Broutin » - 26 mars 2023

Le Conseil municipal décide d'attribuer la subvention de 1 500 € au Cyclo-club de Fenain sans attendre le vote du budget primitif afin de faciliter l'organisation de l'évènement.

A L'UNANIMITE

(27 : M.DEMORY, président de l'association et ayant une procuration, ne vote pas)

7/Subvention exceptionnelle – Les Amis de l'Accordéon - Mr MOSTACCHI Animation du marché de Noël

Le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association « Les Amis de l'Accordéon » pour 1 H d'animation musicale au marché de Noël le dimanche 11 décembre.

Le montant de la subvention est de 100 €

A L'UNANIMITE

8/Subvention exceptionnelle à L'école des Tilleuls –demande de financement projet danse

Par mail en date du 17 octobre, madame Clauwaert, Directrice de l'école des tilleuls sollicite une subvention exceptionnelle dans le cadre d'un projet d'école intitulé « Dansons ensemble ». Il s'agit d'un atelier de danse parents-enfants. Le budget prévisionnel du projet s'élève à 1 828 €. Le montant de la subvention sollicitée est de 200 €.

Le conseil municipal décide l'attribution de cette subvention exceptionnelle d'un montant de 200 €.

A L'UNANIMITE

9/Vacations marché de Noël

Le Marché de Noël est organisé les 9-10-11 Décembre 2022. Pour surveiller le site la nuit, la municipalité fait appel à des personnes volontaires.

Le Conseil municipal décide d'indemniser ces personnes sous forme de vacation, à raison de 150€ par personne.

A L'UNANIMITE

10/Tarifs des locations des salles communales et du mobilier 2023

Mme le Maire donne quelques informations à propos du bilan des locations pour 2022 : le produit des locations de salle s'élève à 14 440 € dont 7 003 € pour la Croix Rouge (25 Fenainois et un extérieur), 6 511€ pour la polyvalente (10 Fenainois et un extérieur), 8 locations pour des élus et employés soit 920 € de dons au CCAS.

A la proposition de Mme Le Maire d'augmenter les tarifs de 3% sachant que l'inflation de cette année est de 6%, Mme CUIGNEZ annonce que son groupe votera « contre » dans la mesure où les 3% ne rapporteraient que 430 € et que la vie est difficile pour les Fenainois.

Le Conseil municipal décide d'augmenter les tarifs 2022 pour l'année 2023 (arrondi à l'euro supérieur) pour les locations de salles et des tarifs de facturation de la vaisselle cassée de 3 % et de maintenir les tarifs 2022 pour l'année 2023 de la location de mobilier (tables et chaises)

CONTRE 5 POUR 24

11/Tarifs des services funéraires 2023

Le Conseil municipal décide d'augmenter les tarifs 2022 pour l'année 2023 de 3 % (arrondi à l'euro supérieur)

CONTRE 5 POUR 24

12/Tarifs des autres services communaux 2023

Le Conseil municipal décide d'augmenter les tarifs 2022 pour l'année 2023 de 3 % (arrondi à l'euro supérieur)

CONTRE 5 POUR 24

AFFAIRES GENERALES

13/ Avis procédure d'enquête publique sur l'unité de méthanisation agricole de Marchiennes

Contrairement à ce qui est indiqué dans la délibération, l'unité de méthanisation ne serait pas à moins de 1km des limites de notre commune. C'est la limite de la commune de Marchiennes qui est à moins d'un km.

Le dossier est consultable sur les sites internet des services de l'Etat dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/icpe-industries-enregistrements-2022>).

Le Conseil Municipal émet un **avis favorable** sur ce projet.

A L'UNANIMITE

VIE LOCALE

14/Désignation d'un conseiller municipal correspondant incendie et secours

Suite à l'entrée en vigueur de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021, dite loi Matras et notamment son article 13, visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et des sapeurs-pompiers professionnels, le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 précise les modalités de création et d'exercices de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours.

La loi définit le correspondant incendie et secours comme un interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève le cas échéant, de la commune ;
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Le correspondant incendie et secours devra informer périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

En application de ce décret, par courrier en date du 26 octobre 2022, le préfet informe les maires des communes qui n'ont pas d'adjoint ou de conseiller municipal correspondant incendie et secours au sein de leur conseil municipal d'en nommer un.

Le conseil municipal nomme M.GOURMAUD correspondant incendie et secours.

A L'UNANIMITE

15/ Mise en place du paiement monétique pour régie de recettes (locations de salles et de mobilier – bris de vaisselle ou d'équipements divers – droit d'inscription médiathèque – sorties et spectacles – ecole de musique)

Mme le Maire donne quelques informations concernant le paiement monétique dont seul, le service Jeunesse bénéficie :

depuis le 13 juillet, il y a eu 1040 paiements, 7% en liquide (73 paiements), 6% en chèques (62 paiements), 87% par carte bancaire soit 905 paiements dont 154 en mairie et 757 par internet. C'est dire le succès du système à distance mis en place quelques années.

Mme CUIGNEZ demande s'il y a des frais : le terminal est loué 316,80€/an. Pour une transaction inférieure à 20€, la municipalité paie 0,20% du montant augmentés de 3 centimes. Pour une transaction supérieure à 20 €, la ville paie 0,25% du montant augmenté de 5 centimes.

Afin de faciliter le fonctionnement de la régie, sécuriser les encaissements et développer les moyens de paiements offerts aux usagers, le Conseil municipal autorise le paiement des droits d'inscriptions à la médiathèque, aux sorties et spectacles, à l'école de musique, et le paiement de bris de vaisselle ou d'équipements divers lors des locations de salles par carte bancaire.

A L'UNANIMITE

RESSOURCES HUMAINES

16/ Création poste adjoint administratif urbanisme au 1^{er} janvier 2023

Le Conseil Municipal accepte de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet pour nommer la personne qui sera recrutée au 1^{er} janvier 2023 sur le poste vacant au service urbanisme suite à la mutation de l'agent qui occupait le poste.

A L'UNANIMITE

17/Renouvellement de la convention avec le CDG relative à la Médiation Préalable Obligatoire

La collectivité a adhérer à la Médiation Préalable Obligatoire (M.P.O) du Centre de gestion du Nord. Une convention a été signée en 2018 pour une durée de 4 ans.

Pour rappel la Médiation Préalable Obligatoire gère les contentieux formés par les agents publics à l'encontre de certaines décisions administratives individuelles défavorables (rémunération, carrière, formation professionnelle, aménagement des conditions de travail, ...).

Le conseil municipal accepte de renouveler l'adhésion à la Médiation Préalable Obligatoire et autorise madame le maire à signer la convention.

A L'UNANIMITE

18/RIFSEEP – Délibération 2022-064 - Levée des observations du contrôle de légalité

Mme le Maire remercie Mme VINCENZI, D.G.S. et les employés qui ont travaillé sur ce dossier complexe.

Le nouveau régime indemnitaire alloué au personnel communal a été institué par délibération n° 2017-070 du 13 octobre 2017. Il s'applique depuis lors.

Ce régime indemnitaire ne s'appliquait pas aux techniciens territoriaux. Un décret de 2020 a intégré ce cadre d'emplois.

Par délibération n°2022-064 en date du 7 septembre 2022, le régime indemnitaire a été modifié pour permettre l'application du régime indemnitaire aux techniciens.

Les services de la sous-préfecture ont retoqué la délibération, jugeant les modalités d'application du complément indemnitaire annuel (fixées depuis 2017) illégales.

Ce régime prévoyait un Complément indemnitaire annuel (CIA réparti en 2 parts : 1 part motivation de 100€ indexée sur l'évaluation de la motivation et une part absentéisme de 150€ indexée sur les jours d'absence (+ de 7 jours d'absence, CIA absentéisme à 0€).

Le nouveau dispositif est validé par le conseil municipal comme suit :

- CIA de 350 € indexé sur le montant total par la manière de servir
- Coefficient d'abattement : note de l'entretien d'évaluation
- Puis abattement de 60% après 7 jours d'arrêt
- Pas de redistribution du montant non alloué suite aux absences

A L'UNANIMITE

INSTITUTIONS

19/SIDEN SIAN Bilan d'activités 2021

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité présenté par le SIDEN SIAN portant sur le prix et la qualité des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement.

Les éléments de ce bilan ont été présentés en conseil et sont consultables sur internet à l'adresse www.noreade.fr.

20/SIGPH – Présentation du rapport d'activités 2021

Il appartient aux communes membres d'émettre un avis sur ce rapport d'activité présenté en conseil municipal par Mme DELBOUILLE, membre du conseil d'administration du SIGPH. Le rapport donne la composition du bureau : 7 vice-présidents et 4 élus municipaux, la composition du personnel : 3 CDI à temps non-complet un catégorie C et deux catégories B et 2 éducateurs sportifs APS catégorie B

En réponse aux questions posées, Mme DELBOUILLE donne les informations puisées dans les divers comptes-rendus : 40 576 élèves sont comptés pour 2022. Les charges s'élèvent à 292 858€. Le prix du bain qui était de 5,37€ en 2021 passe à 6,03€ en 2022.

Les élus pensent que les frais de fonctionnement correspondent aux salaires des 5 employés. Que font-ils depuis septembre 2020 puisque la piscine est fermée ? Les élus regrettent que les écoliers ne fréquentent pas la piscine durant plusieurs années.

Considérant que le rapport d'activités ne contient pas les informations attendues le Conseil émet **un avis défavorable**.

A L'UNANIMITE

QUESTIONS DIVERSES

M.MOREAU donne lecture des constats de police pour les mois de :

- septembre :

1 vol à la roulotte – 4 destructions dont 3 de biens privés- 3 coups et blessures volontaires.

- octobre :

4 coups et blessures volontaires-

M.BRICE suggère d'étendre la fermeture de l'éclairage public jusque 6h (au lieu de 4h30) pour augmenter les économies d'énergie. Notre assistant à maître d'ouvrage va être consulté pour savoir quel serait le gain puis, éventuellement, la population serait consultée.

Mme CUIGNEZ s'étonne de n'avoir eu qu'une commission urbanisme et travaux au cours de l'année 2022 alors qu'il y a des chantiers dans la ville. M.GAMBIEZ répond qu'il en fait toujours une par an avec le bilan des autorisations d'urbanisme et des travaux.

Mme CUIGNEZ s'interroge sur le remboursement des repas lorsqu'un lundi matin, il n'y a pas eu de chauffage. Les repas ne sont pas remboursés, c'est un avoir qui est reporté sur les commandes suivantes. Cela concerne l'école maternelle, mal isolée, où les températures baissent très vite. Les délégués de parents reçus en mairie, ont eu l'information à passer aux autres familles. Mme le Maire n'a pas eu de demandes des parents de Joliot-Curie et Mme JACQMART n'a eu aucune remarque lors du conseil d'école.

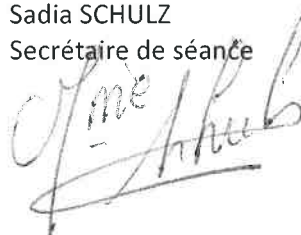
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30

**Les prochains conseils sont prévus le 3 mars 2023 pour le ROB
et le 14 avril pour le budget**

Arlette DUPILET
Maire de Fenain

The block contains a handwritten signature in black ink and a circular official stamp. The stamp is blue and features the text 'MAIRIE DE FENAIN' at the top, a central emblem, and the number '69179' at the bottom.

Sadia SCHULZ
Secrétaire de séance

The block contains a handwritten signature in black ink.